



## **Déclaration d'engagement renouvelé des syndicats pour lutter contre le changement climatique**

1. Le quatrième Congrès ordinaire de la CSI-Afrique, tenu à Abuja, du 20 au 22 novembre 2019, a examiné les réalités du changement climatique et leurs profondes répercussions sur les moyens de subsistance, les emplois et les collectivités. Le Congrès :
2. A noté que les secteurs [les plus] exposés aux aléas climatiques en Afrique, notamment l'agriculture et la foresterie, constituent les principales sources d'emplois et de moyens de subsistance de la plupart des femmes et des hommes;
3. Est convaincu de la nécessité d'intensifier la lutte contre le changement climatique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), malgré le fait que l'Afrique contribue le moins aux émissions mondiales de GES;
4. A reconnu la nécessité de prendre des mesures visant à réduire les effets néfastes du changement climatique sur les emplois, les moyens de subsistance et la société en général;
5. A noté les progrès considérables réalisés, au cours des quatre dernières années, dans le cadre du travail sur le changement climatique, notamment la mise en place des points focaux climat, la consolidation du Réseau syndical de lutte contre le changement climatique, l'organisation de diverses recherches dans le domaine de lutte contre le changement climatique, la formation et l'éducation, le renforcement des capacités, la publication et le lancement de campagnes et de plaidoyer aux différents niveaux.
6. A reconnu l'importance du travail réalisé, au niveau national, par certains affiliés, notamment l'élaboration de politiques syndicales consacrées au changement climatique ; la participation aux débats sur le changement climatique et les structures au niveau national; le lancement de projets sur la transition juste; le lancement d'activités d'organisation de travailleurs du secteur informel des déchets, en se servant des préoccupations climatiques et environnementales comme point de départ; ainsi que la sensibilisation des membres au changement climatique;
7. A noté les immenses possibilités qu'offrent les activités d'organisation axée sur la lutte contre le changement climatique, comme point de départ en vue d'organiser

les travailleurs non-syndiqués des différents secteurs et d'établir des partenariats avec les différents acteurs de secteurs [concernés].

8. Est convaincu des possibilités de création des millions d'emplois verts dans le cadre de lutte contre le changement climatique, plus particulièrement dans les domaines de l'énergie renouvelable et de l'industrie manufacturière; de l'agriculture et de la sylviculture; ainsi que de la gestion des déchets, de l'eau et de systèmes d'assainissement en vue de contribuer à résoudre les difficultés relatives au chômage élevé en Afrique.
9. A noté avec une profonde inquiétude que certains pays africains se lancent maintenant dans la mise en place des centrales nucléaires et des centrales au charbon, qui risquent d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre et d'encombrer ces pays de déchets nucléaires indésirables.
10. Est conscient des conséquences du changement climatique et des mesures de riposte prises au niveau sectoriel, en particulier dans les domaines de l'agriculture; des transports; de l'énergie et de l'industrie manufacturière; de la gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement; et a reconnu les immenses possibilités de création d'emplois verts;
11. A pris acte des synergies qui peuvent être réalisées grâce à un travail coordonné à plusieurs niveaux, notamment aux niveaux mondial, continental, régional, national et sectoriel, en tenant compte de la CCNUCC, de l'Union Africaine, de la CEA, de la BAD, des CER, des institutions nationales de lutte contre le changement climatique, ainsi que des organisations représentant les différentes industries;
12. A pris acte des dividendes notables découlant de la collaboration des partenaires et des alliés, et a surtout apprécié à sa juste valeur le rôle d'appui de la FES et d'un certain nombre de FSI et d'OSC.

**[Compte tenu de ce qui précède] les syndicats ont décidé d'adopter la présente déclaration d'engagement renouvelé pour lutter contre le changement climatique et, ont pris l'engagement de:**

1. *Formuler des politiques syndicales pour lutter contre le changement climatique aux niveaux national et sectoriel, en définissant l'orientation d'une action syndicale soutenue destinée à réduire le réchauffement climatique et à atténuer les effets négatifs du changement climatique ;*
2. *Renforcer les processus de dialogue social dans le cadre de lutte contre le changement climatique au niveau national, en s'appuyant sur les mécanismes de négociation tripartite et collective, l'application des normes internationales du travail et le respect de l'esprit des accords des Nations Unies sur le changement climatique.*
3. *Mener des campagnes et de promouvoir activement une transition juste vers des économies à faibles émissions de carbone et des sociétés résilientes aux effets du changement climatique, qui se caractérisent par la création massive d'emplois*

*verts, le développement institutionnalisé des compétences, la formation et le recyclage, ainsi que l'éducation permanente, en phase avec le monde du travail en pleines mutations.*

- 4. Entreprendre des campagnes et des programmes de plaidoyer cohérents axés, entre autres, sur la sensibilisation au changement climatique ; l'augmentation de la participation des femmes, des hommes et des jeunes engagés dans la lutte contre le changement climatique à tous les niveaux ; la réclamation de plus de justice climatique, en particulier aux pays industrialisés riches appelés à respecter leurs obligations en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de financement de l'action climatique, de transfert de technologie et de renforcement des capacités, conformément aux accords de l'ONU sur le changement climatique;*
- 5. Renforcer les programmes et projets concrets de syndicats et, dans ce contexte, s'engager à soutenir l'initiative de la CSI-Afrique de planter des arbres, en vue de contribuer à la réduction des émissions ; d'assurer un environnement plus vert qui offre des possibilités d'améliorer les moyens de subsistance et; d'établir des mécanismes permettant de partager les meilleures pratiques syndicales sur le changement climatique.*
- 6. Entreprendre des campagnes spécifiques contre les choix de développement insidieux qui sont hostiles au climat et à l'environnement salubres de l'Afrique, en particulier la mise en place des centrales nucléaires et des centrales au charbon.*